



RCS : NICE

Code greffe : 0605

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01594

Numéro SIREN : 752 904 946

Nom ou dénomination : SO NICE HOTELS

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2012 sous le numéro de dépôt 12920

SO NICE HOTELS

Société par actions simplifiée

Capital : 3.255.000 Euros

Siège social : Hibiscus Park B2

152, Boulevard des Jardiniers

06200 NICE

RCS NICE 752 904 946

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE DU 26 OCTOBRE 2012

L'AN DEUX MILLE DOUZE

Et le vingt six octobre à 9 heures

Les actionnaires de la société SO NICE HOTELS société par actions simplifiée au capital de 3.255.000 Euros dont le siège social est à NICE (06200) Hibiscus Park B2, 152, Bld des Jardiniers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le numéro 752 904 946 , se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Pascal NICOLETTI préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Messieurs Bernard NICOLETTI et Didier NICOLETTI, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataire le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Bernard NICOLETTI est également choisi comme secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué qui constate que les actionnaires présents ou représentés atteignent le quorum requis par la loi et les statuts pour la validité des délibérations de l'assemblée.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,

Puis après discussion, le Président soumet au vote des associés la résolution ci-après :

PREMIERE ET UNIQUE RESOLUTION :

Les actionnaires après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décident de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'exercice clos le 31 décembre 2018, à savoir :

En qualité de commissaire aux comptes titulaire : La société NOVANCES – DAVID & ASSOCIES dont le siège social est à NICE (06285 Cedex 3) Quartier de l'Arénas, Immeuble Horizon, 455, Promenade des Anglais, société par actions simplifiée au capital de 62.500 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NICE sous le n° 326 354 099, représentée par Monsieur Jean Pierre GIRAUD.

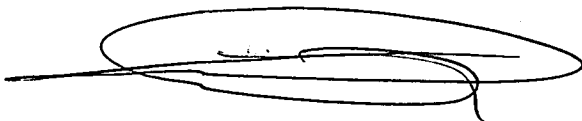
En qualité de commissaire aux comptes suppléant : La société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES dont le siège social est à VILLEFRANCHE (69654 Cedex) Parc Millésime, 119, Rue Michel Aulas, société par actions simplifiée au capital de 2.100.000 euros immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VILLEFRANCHE sous le n° 321 562 415, représentée par Monsieur Christophe ALEXANDRE.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

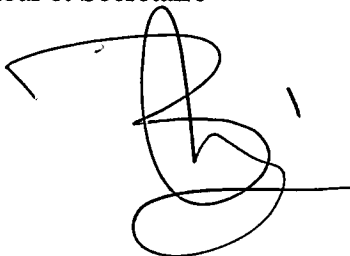
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

Monsieur Pascal NICOLETTI
Président



Monsieur Bernard NICOLETTI
Scrutateur et Secrétaire



Monsieur Didier NICOLETTI
Scrutateur

